

## COMITE DE BASSIN - REUNION DU 8 OCTOBRE 2014

### Motion relative au projet de prélèvement de 175M€ par an sur le budget des agences de l'eau

---

Le comité de bassin Seine-Normandie réuni le 8 octobre 2014 réagit vivement à l'inscription dans le projet de loi de finances 2015 d'un prélèvement de 175M€ par an de 2015 à 2017 sur les agences de l'eau au profit du budget de l'Etat, ce qui amputerait de 10% les capacités d'investissement des agences.

Conscient de la nécessité de redresser les comptes publics de la Nation, le comité de bassin Seine-Normandie souligne que les agences de l'eau ont déjà fourni en 2014 un effort de solidarité avec le budget de l'Etat par un prélèvement qui a alors été présenté comme «exceptionnel» de 210M€ sur leur budget dont 71M€ à la charge de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Le comité de bassin Seine-Normandie réaffirme son attachement à la règle qui fonde depuis cinquante ans la politique de l'eau en France qui est que « l'eau paye l'eau » et que la gouvernance doit rester dans les bassins. Cette règle, qui est le fondement des redevances, est acceptée et partagée par tous les acteurs de l'eau, représentants des redevables - collectivités territoriales, agriculteurs, industriels, associations - car elle est équitable et efficace.

#### **Le comité de bassin souhaite rappeler que ce prélèvement :**

- ferait reculer dangereusement la France dans son effort pour respecter ses engagements pris au niveau européen pour l'eau, alors que ses rivières n'atteignent encore qu'un niveau de qualité moyen ;
- impacterait le montant des aides de l'agence accordées tant aux acteurs économiques, déjà fragilisés par le contexte national et international, qu'aux collectivités locales déjà fortement impactées par la baisse des dotations de l'Etat et par les nouvelles compétences qui leur sont imposées ;
- serait une très grave menace pour l'économie locale et l'emploi, dont le secteur du BTP, qui en subira de plein fouet le contrecoup au moment même où il est fragilisé ;
- impliquerait à terme une augmentation du prix de l'eau pour les usagers, contraire à la lettre d'orientation de la Ministre de l'Ecologie aux présidents de Comité de bassin.

#### **C'est pourquoi, le comité de bassin Seine-Normandie :**

- demande l'abandon du prélèvement inscrit au projet de loi de finances 2015 ;
- est prêt à examiner les missions et objectifs du volet eau du programme 113 « Eau et Biodiversité » au regard des activités et objectifs des agences de l'eau, à confirmer par une lettre de cadrage et de mission du ministère de l'Ecologie.

Le comité de bassin Seine-Normandie mandate son président pour engager une concertation en préservant les moyens nécessaires pour la politique de l'eau et de la biodiversité et en réaffirmant les principes de bonne gestion des redevances destinés à l'eau et seulement à l'eau.